

Mesdames et messieurs les membres du CSA-FS départementale

Nous tenons à commencer notre déclaration liminaire en présentant nos condoléances à la famille de notre collègue Dominique Bernard assassiné vendredi 13 octobre à Arras. Une fois de plus, l'éducation nationale est meurtrie.

Pour nous, la peine est double car dans les jours suivant le terrible assassinat de notre collègue, nous avons assisté à un spectacle médiatique déplorable de xénophobie. Le ministre de l'intérieur se sert de ce drame pour promouvoir son projet de loi "Asile et Immigration" et invite la droite et l'extrême droite à le voter. Nous rappelons que certain.es de nos élèves et leur famille sont des victimes d'expulsions et d'OQTF.

Quand ce ne sont pas les étranger·es que l'on pointe du doigt, ce sont directement les professeur·es qui sont visé·es. Ils et elles auraient peur d'enseigner la laïcité, ils et elles feraient preuve d'auto-censure par peur de représailles. Ce discours est évidemment inacceptable car il attribue aux enseignant·es une part de responsabilité dans les actes terroristes qui les visent.

En Seine-Saint-Denis, en octobre, un de nos collègues du collège Jean Moulin d'Aubervilliers a reçu des menaces gravissimes à l'encontre de sa personne. Les collègues de l'établissement ont fait une demande auprès de l'administration pour que le collègue soit protégé. Résultat : aucune mesure satisfaisante n'a été proposée et la réponse à leur courrier a été méprisante et mensongère. La quasi-totalité des collègues ont alors exercé leur droit de retrait. Iels se sont déplacé.es à la DSDEN : iels ont été accueilli.es par la police et le DASEN leur a expliqué par téléphone que la DSDEN a le pouvoir de protéger le collègue mais pas la compétence et qu'iels devaient se tourner vers le rectorat. Le rectorat a finalement proposé une solution temporaire et a informé qu'ils ne disposent pas d'un protocole adaptée pour garantir la sécurité et la prise en charge de ses personnels.

Malheureusement ce cas n'est pas isolé. Toujours en octobre, une collègue du collège St Exupéry de Rosny-sous-Bois a reçu une menace de mort écrite. Les collègues se sont mis en droit de retrait. Ce dernier a été refusé.

Le 14 novembre, un mail de menace de mort a été adressé à la proviseure adjointe du lycée Paul Eluard de Saint-Denis. Le lycée a été fermé le temps de la levée de doute pour la quatrième fois depuis la rentrée.

Au lieu des réponses sécuritaires démagogiques proposées (fouille à vue des sacs de nos élèves que l'on impose à des personnels dont ce n'est pas la fonction), nous renouvelons nos demandes de moyens humains (particulièrement dans les pôles médicaux et sociaux) et matériels supplémentaires ainsi que des procédures efficaces de protection et d'accompagnement des personnels.

A ces situations dramatiques s'ajoutent celles du quotidien telles que : des températures trop élevées en septembre (36°C au collège Diderot d'Aubervilliers), des coupures d'eau (au collège Joliot Curie de Stains en septembre), des coupures d'électricité (en septembre et en octobre dans certains bâtiments du lycée Paul Eluard, Saint-Denis), du matériel informatique défectueux (lycée Paul

Eluard), des chaises qui cèdent quand les élèves s'assoient dessus (lycée Paul Eluard), deux nids de frelons qui s'installent dans la cour de récréations et dans des salles de classes (collège Diderot), un incendie d'un bâtiment contenant de l'amiante près du collège Halimi à Aubervilliers. La liste est encore longue ... Et nous ne sommes pas au courant de tout.

Face à cet état des lieux calamiteux, nous demandons, au sein de l'intersyndicale (CGT, CNT, SUD et FSU) un plan d'urgence pour l'éducation en Seine-Saint-Denis. Des cahiers de doléances en ligne, déjà mis à disposition par les organisations syndicales, seront complétés dans chaque établissement d'ici aux vacances de fin d'année.

Par ailleurs, vous refusez un ou une référent.e départemental pour les VSST, et pourtant les suivis de collègues subissant sur leur lieu de travail des agressions sexuelles sont nombreux. Nous savons que dans d'autres académies, comme à Grenoble, les CSA-FS départementaux ont aussi désigné un ou une référente VSST. Cela est donc un choix de votre part.

Notre rôle en tant que représentant·es des personnels en FS est de prévenir les mises en danger des personnels. Dès lors, il est de première nécessité de nous permettre l'accès aux fiches du registre santé et sécurité au travail dès qu'elles vous sont transmises. Nous ne pouvons prévenir une situation de danger que lorsque l'on en a connaissance. Nous trouvons les réponses apportées par l'administration souvent insuffisantes. Par ailleurs, nous continuerons de dénoncer le détournement des fiches RSST par l'administration pour réprimer des collègues.

Nous continuerons à nous battre pour faire respecter la loi et pour que les droits des représentant·es en FS soient respectés,

Nous continuerons à nous battre pour défendre la santé et la sécurité au travail des personnels de l'éducation nationale de Seine Saint Denis.